Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20230306-230306-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/03/2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Participation de la commune pour le PLIE – Année 2023

Séance du 6 mars 2023

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT – Nathalie LACUEY – Jean Claude GALAN – Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE – Martine CHEVAUCHERIE – Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT – Jean-Michel MEYRE – Régis DESCLAUX DE LESCAR – Hervé DROILLARD – Nadine GRENOUILLEAU – Nicole BONNAL – Christophe BAGILET - Vincent BUNEL -Olivier SAILHAN – Josette DURLIN – Ahmed ASFOR – Kamel MEHERZI -Justine ADENIS – Cédric JUIF – Catherine ARNOLD – Séverine CASTAGNET – Alexandre LEDOUX – Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatima SABI à Andrée COLLIN – Nathalie BIJOUX à Alexandre BOURIGAULT
Céline PROUHET à Nadine GRENOUILLEAU – SOLA Muriel à Martine CHEVAUCHERIE
Monique FRENEL à Nathalie LACUEY – Jonathan SINSOU à Séverine CASTAGNET

***Absent* : Nicolas CALT**

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac s'est engagée depuis 2003 dans le dispositif PLIE dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Pour rappel, l'association PLIE des Hauts de Garonne s'engage à faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail, en mobilisant et en

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20230306-230306-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/03/2023

articulant tous les moyens et compétences à l'échelle du territoire des sept communes, signataires du protocole, en organisant des parcours d'insertion individualisés et renforcés.

En 2022, 60 personnes ont été suivies par le PLIE, dont 22 nouveaux entrants ont bénéficié d'un suivi PLIE, prescrits par différents partenaires : Département, Pôle Emploi. L'Epicerie Solidaire de Floirac a aussi été un levier d'orientation.

Le Protocole d'Accord 2022 - 2027 du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, en cours de validation finale et dont la Ville est signataire, ainsi que la délibération du Conseil d'administration du PLIE des Hauts de Garonne en date du 15 décembre 2020 prévoient le versement d'une cotisation annuelle fixée à 1,17 € par habitant en 2023.
Le versement est effectué en début d'année civile afin d'éviter une situation déficitaire pour l'association PLIE des Hauts de Garonne.

Dans ce cadre, la subvention versée en 2023 s'élève à la somme de 21 212,10 € (sur la base de la population légale au 1er janvier 2022 de 18 130 habitants, chiffre INSEE).

L'actualisation annuelle de la population légale par l'INSEE, prenant effet au 1er janvier 2023, pourra donner lieu à un appel de fonds complémentaire de cette cotisation ou à un remboursement du trop-perçu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la délibération du 22 décembre 2014 concernant le protocole d'accord entre la ville et le PLIE de Hauts de Garonne 2022-2027 ;
Vu la délibération du 15 décembre 2020 du conseil d'administration du PLIE des Hauts de Garonne ;
Vu l'appel de cotisation de l'Association PLIE des Hauts de Garonne de janvier 2023 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 15 février 2023.
Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention au titre de l'année 2023 pour l'Association PLIE des Hauts de Garonne à hauteur de 21 212,10 € (1.17 euros par habitant).

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 65-Article 6574-824 du Budget primitif 2023

Madame LACUEY Nathalie, Vice-Présidente du PLIE, se retire et ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
Pour **: 31**
Contre :
Abstention :

Mme N. LACUEY ne participe pas au vote

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 8 mars 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

MAIRIE DE FLOIRAC Gironde